

Appel de Kigali

Pour accélérer les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone

L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de paix, de démocratie, de développement durable et de prospérité dans le respect de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

Adoptés il y a trente ans, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, renforcés depuis par d'autres textes internationaux, demeurent une feuille de route essentielle pour la réalisation pleine et entière des droits des femmes et des filles dans le monde et pour le renforcement de leur statut social et économique.

Dans cet esprit, la [Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles](#), adoptée lors du XVII^e Sommet à Erevan (Arménie) en 2018, encourage la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire les inégalités. Cette orientation a été réaffirmée dans la résolution [A/79/L.121](#) relative à la coopération entre l'ONU et l'OIF, adoptée le 5 septembre 2025 lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui souligne leur attachement à l'égalité des genres.

Les États et gouvernements membres de la Francophonie, s'appuyant sur les Objectifs de Développement durable (ODD) pour l'Agenda 2030, réaffirment que les femmes et les filles sont des actrices essentielles du développement et du changement, qu'elles sont vectrices de paix, et qu'elles doivent être davantage placées au cœur des actions de la Francophonie ; et saluent, à cet égard, le rôle des réseaux des femmes, y compris ceux des femmes diplomates.

Conscients que les femmes et les filles sont les premières victimes des effets du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la désertification, les États et gouvernements membres de la Francophonie réaffirment également l'importance de l'adaptation, de la résilience communautaire et de l'accès équitable aux ressources naturelles, foncières et financières. La participation des femmes aux instances internationales de décision sur ces enjeux doit être encouragée.

Ils saluent l'engagement déterminant des autorités locales et de la société civile, en particulier les organisations de femmes et les femmes défenseuses des droits humains, pour faire progresser, par leurs actions au plus près des populations, l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité. Ils réaffirment l'exigence de la participation active des hommes et des garçons afin d'atteindre cet objectif.

À ce jour, ils constatent qu'aucun pays n'a atteint l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les progrès vers l'égalité demeurent lents et inégaux, en raison de barrières persistantes telles que l'invocation de traditions et de coutumes pour justifier les discriminations, les inégalités, l'exclusion des femmes et des filles ou la violence basée sur le genre.

La juxtaposition des crises multidimensionnelles, des conflits armés et des remises en cause des valeurs universelles et du droit international exacerbe ces inégalités tout en fragilisant les acquis. En outre, l'ère numérique présente autant d'opportunités que de facteurs de risques pour l'égalité.

L'ensemble de ces défis appelle à une réponse collective, ambitieuse et adaptée.

À cet effet, Nous, Ministres des États et gouvernements membres de la Francophonie, réunis les 19 et 20 novembre 2025 à Kigali (Rwanda), à l'occasion de la 46^e session ordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur le thème « *Trente ans après la Conférence de Beijing : la contribution des femmes dans l'espace francophone* », lançons le présent « Appel de Kigali » et :

1. **Réaffirmons** la pertinence de la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles*.

Pour le respect des droits des femmes et leur participation citoyenne

2. **Rappelons** les engagements pris en 1979 par les États parties à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et des textes qui depuis en renforcent la portée ;
3. **Réaffirmons** l'importance de la pleine jouissance de tous les droits humains par toutes les femmes et les filles, dont l'une des conditions est l'accès aux soins de santé en particulier sexuelle et reproductive et le respect de leurs droits sans coercion, ni discrimination, ni violence ;
4. **Appelons** à garantir aux femmes une participation pleine, égale et significative dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie publique, en particulier la prise de décision politique, environnementale, économique, sécuritaire, et sociale et à renforcer l'éducation des filles à la citoyenneté.

Pour des femmes artisanes de la paix

5. **Réaffirmons** que la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les stades des processus de paix, de la prévention et de la gestion des conflits, ainsi que dans les processus de médiation, de négociation et de reconstruction post-conflit, est déterminante pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité, tant nationales qu'internationales, comme l'énonce la résolution [S/RES/1325 \(2000\)](#) du Conseil de Sécurité de l'ONU adoptée le 31 octobre 2000 et les résolutions de suivi relatives à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ;
6. **Reconnaissons** que les femmes et les filles sont les premières victimes des conflits armés et nous engageons à garantir le respect de leurs droits ainsi qu'à mettre en place les mécanismes de prévention, de protection et de prise en charge adaptés, en garantissant l'accès aux services d'accompagnement

essentiels, à la justice, à la réparation et à la réintégration dans la société pour les victimes et survivantes en particulier des violences à caractère sexuel ;

7. **Saluons** la contribution de la Francophonie aux Opérations de paix, en particulier les formations au bénéfice du personnel féminin ; et **encourageons** la participation accrue des femmes en uniforme pour leur rôle central dans ces actions et irremplaçable auprès des femmes et des filles victimes.

Pour l'éducation pour toutes

8. **Nous engageons** à renforcer la lutte contre toutes les causes de déscolarisation des filles dans l'espace francophone, à leur garantir un accès équitable et inclusif à l'éducation et à la formation de qualité tout au long de la vie ;
9. **Nous engageons également** à combattre toutes les formes de stéréotypes, les discriminations, les stigmatisations et les discours de haine basés sur le genre, en particulier dans le domaine éducatif, en renforçant les campagnes de sensibilisation y compris auprès des familles, et en intégrant dès le plus jeune âge l'éducation aux droits humains, à l'égalité et à la non-discrimination ;
10. **Nous engageons en outre** à réduire l'écart entre les femmes et les hommes dans les domaines scientifiques, technologiques, d'ingénierie, mathématiques, et de la transformation numérique ; et à cette fin, à encourager des vocations et à accroître le nombre de femmes et de filles formées dans ces domaines.

Pour l'autonomie économique des femmes

11. **Soulignons** l'importance de soutenir l'autonomisation économique et financière des femmes, en particulier en milieu rural, et **nous engageons** à cette fin à renforcer le Fonds « *La Francophonie avec Elles* » ;
12. **Affirmons** la nécessité de lever les obstacles structurels à l'entrepreneuriat féminin, et de promouvoir l'inclusion financière, en garantissant l'accès aux financements, au crédit, au foncier, aux technologies, et au renforcement des capacités afin de permettre la pleine participation des femmes à la vie économique ;
13. **Affirmons également** la nécessité de faciliter l'accès des femmes aux financements pour l'environnement, la transition énergétique et l'économie verte, porteurs d'opportunités économiques pour elles, ainsi que d'effets vertueux pour l'ensemble de nos sociétés ;
14. **Réitérons** notre engagement en faveur du droit au travail décent pour les femmes, à l'égalité salariale, à l'accès à la protection sociale et restons mobilisés contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement physique et moral dans le monde du travail ;
15. **Reconnaissons** la valeur socio-économique du travail domestique et des soins non rémunérés, et **appelons** à en réduire et à en redistribuer la part disproportionnée assurée par les femmes, en promouvant le partage égal des responsabilités et en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Pour un espace numérique inclusif

16. **Soulignons** la nécessité d'intégrer de manière systématique la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, l'accès équitable aux technologies numériques et le soutien à l'innovation inclusive, afin de garantir une transition numérique qui respecte les droits, réduit les inégalités et protège les femmes et les filles dans les espaces numériques ;
17. **Reconnaissons** que l'égalité de genre est un pilier de la diversité culturelle, laquelle joue un rôle essentiel pour lutter contre les stéréotypes, et **nous engageons** à appuyer des mesures concrètes visant la découvrabilité des contenus francophones, vectrice d'égalité des chances dans un contexte d'économie numérique globalisée.

Pour des politiques publiques adaptées

18. **Nous engageons** à poursuivre les efforts relatifs à une budgétisation sensible au genre et à renforcer les institutions et mécanismes chargés de cette mission ;
19. **Nous engageons également** à mettre en œuvre de façon effective les dispositions prévues par la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* quant à la collecte, l'analyse et la mise à disposition des données désagrégées par sexe afin de rendre les politiques publiques plus justes, efficaces et inclusives ;
20. **Encourageons** les mécanismes d'échange de bonnes pratiques qui renforcent l'égalité entre les femmes et les hommes et les structures chargées de suivi des avancées réalisées dans ce domaine.

Ces objectifs exigent la mobilisation accrue de tous. Aussi appelons-nous à une synergie renforcée entre les États et gouvernements membres de la Francophonie, les acteurs de la Charte et la société civile afin de parvenir à une égalité effective entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone à l'horizon 2030.